

SVW
Schweizerischer Verband
für Wohnungswesen

SWE
Schweizerischer Verband
für Wohnbau- und
Eigentumsförderung

VLB
Schweizerischer
Verband Liberaler Bau-
genossenschaften

ASH
Association Suisse
pour l'Habitat

wohnbund
Aktionsgemeinschaft
für die Wohnraumförderung
www.wohnbund.ch

fédérhabitation
Communauté d'action
pour la promotion du logement
www.federhabitation.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 août 2010

Les coopératives suisses d'habitation sont heureuses de la demande déposée ce jour par le Conseil fédéral pour l'octroi d'un nouveau crédit-cadre destiné aux cautionnements dans la promotion du logement:

Un soutien important, efficace et avantageux pour la construction d'utilité publique

Par décision du 18 août, le Conseil fédéral demande au Parlement l'octroi d'un crédit-cadre de 1400 millions de francs pour les engagements éventuels en faveur de l'habitat d'utilité publique. Le crédit a essentiellement pour but de cautionner les emprunts que la Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique (CCL) lève sur le marché des capitaux.

Au nom des coopératives suisses d'habitation, Fédérhabitation se réjouit de cette demande. Le crédit-cadre se fonde sur un instrument important et éprouvé de l'entraide. Grâce au cautionnement de la Confédération, la CCL pourra à l'avenir encore lever des emprunts à de très bonnes conditions. Les fonds ainsi prélevés seront remis aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique et contribuent à la modicité des loyers pratiqués par ces derniers.

Le crédit-cadre précédent, que les Chambres fédérales avaient adopté conjointement à la loi sur le logement de 2003, arrivera à échéance en 2011 au plus tard. Les cautionnements ainsi accordés n'ont jamais été mis à contribution jusqu'à ce jour. L'instrument du cautionnement s'avère donc être extrêmement avantageux et efficace.

*

→ **Fédérhabitation** est une communauté d'intérêts des trois associations faîtières de la construction de logements d'utilité publique et défend leurs intérêts en ce domaine.

www.federhabitation.ch

→ La **CCL** reçoit le soutien de plus de 100 coopératives d'habitation et est elle-même organisée sous forme de coopérative. Elle lance pour ses membres des emprunts à moyen et long terme sur le marché des capitaux. Ces emprunts sont extrêmement avantageux grâce aux effets du cautionnement de la Confédération: les fonds des emprunts les plus récents, d'une durée de 9.5 ans et pour un volume de 54.4 millions de francs, sont à disposition des coopératives participantes pour des all-in-costs de 1.99 pour cent par an. www.egw-ccl.ch

Pour tout renseignement complémentaire (en allemand), veuillez vous adresser au chargé de l'information de Fédérhabitation:

Hans Conrad Daeniker / 044 994 32 71 / hansconrad.daeniker@wohnbund.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 juin 2009

Position relative au communiqué de presse de l'Office fédéral du logement, du 18 juin 2009 :

Grâce aux fonds du premier paquet pour le soutien à la conjoncture, de vieux bâtiments de coopératives peuvent faire l'objet d'une rénovation énergétique, tout en tenant compte des exigences sociales

Au nom des coopératives suisses d'habitation, Fédérhabitation se réjouit d'apprendre que l'Office fédéral du logement a autorisé une première tranche de prêts assortis d'un taux d'intérêt favorable pour la rénovation énergétique d'immeubles relativement anciens qui sont en mains de coopératives.

Le crédit voté par le Parlement durant la session de décembre, d'un montant total de 50 millions de francs, a incité de nombreuses coopératives à s'attaquer à des projets de rénovation qui, sans quoi, ne seraient pas entrés en ligne de compte au vu des conséquences financières à court et moyen terme pour les locataires. Des demandes pour d'autres projets de ce genre sont déjà en préparation dans l'optique d'une deuxième tranche d'autorisations de crédit.

Le programme d'incitation rendu possible par le Parlement a donc rempli son but: il met en branle des projets qui n'existeraient pas sans cette incitation. Il réduit la consommation d'énergie d'anciennes bâtisses sans déloger leurs habitants qui dépendent de loyers avantageux.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au chargé de l'information de Fédérhabitation:

hansconrad.daeniker@wohnbund.ch / 044 994 32 71 (jusqu'à 12h30)

SVW

Schweizerischer Verband
für Wohnungswesen

SWE

Schweizerischer Verband
für Wohnbau- und
Eigentumsförderung

VLB

Schweizerischer
Verband Liberaler Bau-
genossenschaften

ASH

Association Suisse
pour l'Habitat

wohnbund

Aktionsgemeinschaft
für die Wohnraumförderung

www.wohnbund.ch

fédérhabitation

Communauté d'action
pour la promotion du logement

www.federhabitation.ch

12 décembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau droit de bail: pour les coopératives, les loyers fondés sur les coûts continuent à s'appliquer

Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui le projet de modification du droit de bail.

Alors que les objets "normaux" à louer devront à l'avenir s'axer sur les loyers indexés et les loyers comparatifs, pour les coopératives et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique, ce sont les loyers fondés sur les coûts qui s'appliqueront encore.

Ce principe permet de continuer à garantir à l'avenir des loyers en moyenne inférieurs pour environ 250'000 logements en Suisse.

*

Wohnbund
Bucheggstrasse 109
Postfach
8042 Zürich

Der Beauftragte:
Hans Conrad Daeniker
Bankstrasse 8
8610 Uster

Telefon 044 994 32 71
Fax 044 942 23 23
hansconrad.daeniker@wohnbund.ch